



La reprise du soccer autorisée dès le 8 juin

Aujourd'hui, Isabelle Charest, ministre déléguée au loisir et au sport, a fait l'annonce que nous attendions tous depuis un moment : elle a autorisé la reprise de l'entraînement encadré, pour tous les sports collectifs extérieurs, dont le soccer.

Dès maintenant, les séances d'entraînement encadrées sont permises, dans la mesure où toutes les règles d'hygiène, notamment le respect de la distanciation physique de 2 mètres et le non-partage d'équipement, sont respectées. La tenue de camps de jour est également possible, à l'extérieur.

Ce que cela veut dire :

- Un éducateur peut accompagner un groupe de 12 à 15 joueurs maximum pour leur offrir une séance d'entraînement encadrée, à condition que le 2 mètres soit respecté;
- Il est fortement recommandé d'utiliser son propre matériel en tout temps et les pièces d'équipement communes, comme les cônes et les ballons, doivent absolument être désinfectées entre deux groupes;
- Le ratio de joueurs et d'éducateur sera de 1 pour 12 pour les U7 et U8 et de 1 pour 15 pour les U9 et plus.
- Les mesures d'hygiènes dictées par la santé publique doivent être respectées en tout temps.

Malgré l'assouplissement de certaines mesures et le déconfinement graduel qui se poursuit, le virus n'est pas disparu et nous ne sommes pas à l'abri d'une propagation accentuée ou d'une deuxième vague de contagion. Or, le respect des consignes est crucial et il est de la responsabilité de chaque membre de notre club de respecter les exigences et les mesures sanitaires et de sécurité.

Retour à la compétition à venir

Les compétitions ne font pas partie de cette phase de relance. Les déplacements interrégionaux ne sont d'ailleurs toujours pas recommandés, mais une autre annonce pourrait prochainement être faite à cet effet.

Il a été mentionné lors de l'annonce que des matchs pourraient être disputés dès la fin du mois de juin. Tout le soccer québécois, dirigé par Soccer Québec, pourrait donc passer aux prochaines phases de son [plan de relance](#) lors des semaines à venir.

Club de soccer St-Hubert, 4680, rue Quévillon, St-Hubert J3Y 2V2 #450-656-7622



Le CSSH collabore étroitement avec Soccer Québec, les instances gouvernementales et les autres acteurs du secteur pour guider nos membres vers un retour progressif optimal des activités.

Les activités du CSSH reprendront donc la semaine du 22 juin si nous rencontrons tous les standards recommandés par Soccer Québec. Il vous a déjà été communiqué certains protocoles spécifiques à notre club et à nos installations, mais nous vous transmettrons toutes les informations pertinentes à cette reprise.

Merci de votre habituelle collaboration et respect des consignes.

Nasson Théosmy

Nasson Theosmy
Directeur Sportif du CSSH
ds@soccerst-hubert.com
www.soccerst-hubert.com